

Bourse aux livres
Du dimanche 20 octobre 2024 - 9h/ 12h
Espace André Barrau

Règlement

Article 1 : Toute personne a la possibilité de s'inscrire à la bourse aux livres et de réserver un ou plusieurs emplacement(s) (1 table de 1.40 m), aucune inscription ne sera remboursable.

Cette bourse aux livres est uniquement réservée aux particuliers, les professionnels ne sont pas autorisés à s'inscrire.

Retrait du règlement intérieur et des fiches d'inscription

Toute personne souhaitant participer à cet événement doit retirer le présent règlement ainsi qu'une fiche d'inscription :

- en les téléchargeant sur Internet : www.mairie-soual.fr
- ou en contactant l'équipe organisatrice de la Médiathèque Nicole Lefebvre au 05.63.75.83.98 ou par mail à mediatheque@mairie-soual.fr

Inscription

La fiche d'inscription doit être retournée, complétée et signée, par mail à l'adresse suivante mediatheque@mairie-soual.fr. Le règlement de l'inscription devra parvenir par courrier à Médiathèque Nicole Lefebvre, Mairie de Soual, 2 place d'Occitanie 81580 SOUAL avant le jeudi 15 septembre.

Tarif

Un emplacement coûte **2 euros**, il vous est possible d'en prendre plusieurs. L'accès à la bourse aux livres est libre et gratuit pour tous les visiteurs. L'emplacement est à régler par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Article 2 : Les exposants s'engagent à être présents pendant toute la durée de l'événement. Ils devront se présenter à l'accueil de la salle pour pouvoir ensuite s'installer à partir de 8h00.

Pour un accueil optimal du public, les exposants s'engagent à terminer l'installation de leur stand au moins quinze minutes avant l'ouverture au public soit à 8h45.

Les organisateurs ouvriront au public la bourse aux livres à partir de 9h.

Article 3 : Les exposants devront prendre toutes dispositions pour être installés avant l'arrivée du public à 9h et présents pendant toute la durée de l'événement. **Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne dont le comportement pourrait nuire au bon déroulement de cette manifestation.**

Article 4. Les emplacements seront attribués au fur et à mesure des arrivées.

Article 5 : Les organisateurs fourniront table(s) et chaise(s) pour déposer les livres et s'asseoir.

Article 6 : Les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de vente de livres défectueux ou présentant un vice caché. Ils n'assurent aucune garantie et ne recevront aucune réclamation de quelque nature que ce soit.

Article 7: Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas de vol ou de disparition. **Il convient donc aux exposants d'assurer, pour les plus jeunes enfants, la présence constante d'un adulte sur le stand. Les animaux sont interdits sur le lieu de l'événement.**

Article 8: A l'issue de la bourse aux livres, l'emplacement doit être laissé parfaitement propre (les poubelles sont à votre disposition pour évacuer les déchets.). Merci de ne pas laisser de carton.

Article 9. Tout exposant est tenu de se conformer au présent règlement.

Règlement de la bourse aux livres
Du dimanche 20 octobre 2024
9h/12h
Espace André Barrau

Inscription

Je m'engage à réserver emplacement(s) et à réglerx 2€.

Nom :

Adresse :

Tél :

Mail :

Règlement : par chèque à l'ordre du Trésor Public, à remettre par courrier à Médiathèque Nicole Lefebvre, Mairie de Soual, 2 place d'Occitanie, 81580 SOUAL accompagné du présent coupon.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Signature :